

# REPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE BUHL

Arrêté temporaire n° 237/2025

# Portant réglementation de la circulation et du stationnement RUE DE LA CARRIÈRE (BUHL)

Monsieur Yves COQUELLE, Maire de la commune de Buhl,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,

**Vu** l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

**Considérant** qu'en raison des travaux réalisés par (CET), 21A RUE DE LA CARRIÈRE (BUHL) du 26/09/2025 au 25/10/2025, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

### <u>ARRÊTE</u>

#### Article N°1

Du 26/09/2025 au 25/10/2025, RUE DE LA CARRIÈRE (BUHL), les dispositions suivantes s'appliquent :

- la circulation de tous les véhicules est interdite ;
- le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- le stationnement de tous les véhicules est interdit. Par dérogation, cette mesure ne s'applique pas aux véhicules de chantier .

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables en continu sur la période du 29 septembre 2025 au 25 octobre 2025, mais uniquement pendant une durée totale de deux jours et demi (2,5 jours)

#### Article N°2

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire défini en annexe.

#### **Article N°3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :CET

#### Article Nº4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

#### Article N°5

Monsieur le Maire de la commune de Buhl, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Guebwiller, M. le Commandant de la Brigade Verte de Soultz, M. le responsable des services technique de la Commune de Buhl sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article N°6**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse <u>www.telerecours.fr</u>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE BUHL, le 26/09/2025

Monsieur Yves COQUELLE,

Maire de la commune de Buhl

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Annexes:

- Emprise de l'arrêté

- Plan de déviation

Mise en ligne le : 2 6 SEP. 2025

Annexe arrêté 237/2025 emprise

## Annexe arrêté 237/2025 déviation

